



Formulaire d'inscription crèche 2011-2012

(toute modification durable du présent formulaire, en cours d'année,
est à communiquer par écrit à la Direction)

1. Enfant(s) inscrit(s) à la crèche-garderie

| Nom | Prénom | Date naissance |
|-----|--------|----------------|
| | | |
| | | |
| | | |

2. Particularités : (Préciser le prénom de l'enfant)

Convulsions (mêmes constatées 1 fois) :

Épilepsie (idem) :

Prise de médicaments :

Allergies :

N'étant pas habilitées à le faire, les structures d'accueil n'administrent aucun médicament de leur propre initiative (y compris l'homéopathie). Seul une médication en cours, remise par les parents est donnée.

Médecin traitant (nom + tél) :

.....

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

.....

3. Représentant(e) légal(e) annoncé à la Commune de Saillon :

Nom : Prénom :

Etat civil : Tél. Privé :

Tél. Prof. : Tél. Urgence :

Adresse domicile :

4. Activités professionnelles des parents

Employeur du père : Téléphone :

Employeur de la mère : Téléphone :

5. Type de placement

| | |
|--|---|
| J'inscris mon enfant principalement pour des raisons | <input type="checkbox"/> Professionnelles |
| | <input type="checkbox"/> De socialisation |

6. Tableau d'inscription (cocher ou mettre les initiales des enfants dans les cases correspondantes)

| | Prestation | Lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|---|-----------------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| A | Petit matin de 8h00 à 12h00 | | | | | |
| B | Grand matin de 7h00 à 12h00 | | | | | |
| C | Fin de matinée de 11h00 à 12h00 | | | | | |
| D | Repas (pris entre 11h00 et 12h00) | | | | | |
| E | Sieste de 12h00 à 14h00 | | | | | |
| F | Petit après-midi de 14h00 à 17h00 | | | | | |
| G | Grand après-midi de 14h00 à 18h30 | | | | | |

Remarque : vous pouvez cumuler les prestations sur une journée, p.ex. ADE pour un petit matin avec repas et sieste de 8h00 à 14h00

→ Des pré-inscriptions ne sont pas enregistrées au-delà d'un mois avant l'entrée dans la structure. De même, une interruption de fréquentation supérieure à un mois entraîne le retrait de l'inscription. Les inscriptions sont soumises à l'acceptation de l'autorité compétente et à la capacité d'accueil.

Les préinscriptions ne sont pas enregistrées au-delà d'**un mois** avant l'entrée dans la structure. De même, une interruption de fréquentation supérieure à un mois entraîne le retrait de l'inscription. Les inscriptions sont soumises à l'acceptation de l'autorité compétente et découlent de la capacité d'accueil.

Un rabais de 10% pour 2 enfants et de 20 % pour 3 enfants inscrits de la même famille est accordé sur la plus petite facture.

Pour les tarifs, prière de vous référer au tableau annexé.

| | |
|---|--|
| Cette inscription est valable pour : | <input type="checkbox"/> le mois de |
| | <input type="checkbox"/> jusqu'à nouvel ordre, au plus tard jusqu'en juin 2012 |
| | <input type="checkbox"/> uniquement aux dates précisées dans le tableau |

Les absences non annoncées ou non excusées par les parents seront facturées conformément aux prestations commandées dans le présent formulaire d'inscription. Les excuses transmises oralement par votre enfant ne seront pas acceptées.

Les prestations sont payables dans les 30 jours à réception de la facture dressée par l'Administration communale. En cas de non-règlement des factures après le 2ème rappel, le Conseil communal se verra dans l'obligation de refuser l'accueil de l'enfant au sein des structures communales (crèche/UAPE).

Date :

Signature du **représentant légal** qui déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions d'inscription à la crèche-garderie ainsi que le règlement y relatif.

Nom :

Prénom :

Signature :

Ce formulaire est à retourner à la Direction des Structures d'Accueil.